

HIDALGO!2022

Anne Hidalgo,
15, rue Traversière
75012 Paris

Paris, le 10 février 2022

Madame Isabelle Rossi
Présidente de l'APMH
80, rue d'Inkerman
69006 Lyon

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre courrier en date du 20 Janvier relatif au libre choix thérapeutique en général et à l'homéopathie en particulier.

La fonction de Présidente de la République, à laquelle je me présente, doit être garante de nos principes et valeurs fondamentaux, sans s'immiscer dans les choix du gouvernement, contrairement à ce qui a été trop pratiqué ces dernières années.

A cet égard, le respect du choix thérapeutique par les praticiens titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat est un principe essentiel, ce choix s'exerçant dans le respect des données de la science et de l'intérêt du patient.

Il appartient à l'Assurance maladie d'organiser la prise en charge des moyens diagnostiques et thérapeutiques en application de ces principes.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter et qui, je l'espère, répondent à vos préoccupations.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes très respectueuses salutations républicaines.

Bien à vous,

Anne Hidalgo

Anne Hidalgo